



Ville de SAUSSET-LES-PINS

Hôtel de Ville – Place des droits de l'homme – 13960 SAUSSET-LES-PINS - 04 42 44 51 51
www.ville-sausset-les-pins.fr

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal Séance du 27 février 2024

Afférents : 29
Présents : 19
Qui ont pris au vote : 26

L'an deux mille vingt-quatre et le vingt-sept du mois de février à 19 heures, le Conseil Municipal de la commune de Sausset-les-Pins, s'est réuni à la Salle des Arts et de la Culture, sur la convocation qui lui a été adressée par le Maire, conformément à l'article L 2121-10, du Code Général des Collectivités Territoriales, sous la présidence de Monsieur Maxime MARCHAND, Maire.

Etaient présents à cette assemblée :

Maxime MARCHAND, Maire,

Les adjoints : Mme Marie-Laure WALTHER, M. Jean-Louis LABOURAYRE, Mme Christelle BURRIAT, M. Serge AMBAN, Mme Elisabeth MARAÏNI, M. Anthony BICCHIERAI, M. Stéphane DETRAY,

Les conseillers municipaux :

Mme Julie DESMOULINS, M. Patrice THOMAS, M. Jacques SABATIER, M. Francis GENGOUX, Mme Dominique PIGNATEL, M. Didier ZIKA, Mme Valérie WILLEMART, M. Pierre-Valentin VERNHES, Mme. Christine BEAULIEU, Mme Valérie MASSON-RAGUSA, Mme Marjolaine CHATONEY,

Excusés, avaient donné procuration :

Mme Julie SAVI à Mme Marie-Laure WALTHER

M. André MOURGUES à M. Anthony BICCHIERAI

Mme Cécile BONNEAU à M. Jean-Louis LABOURAYRE

Mme Marion NEFF à Mme Elisabeth MARAÏNI

M. Alain LEVINSPUHL à Mme Valérie MASSON-RAGUSA

M. Etienne HERPIN à Mme Christine BEAULIEU

M. Philippe GALIZZI à M. Serge AMBAN

Absents :

Mme Géraldine CAMPENS

Mme Mary-Christine BERTRANDY-CAMPANA

M. Bruno CHAIX

A été nommé secrétaire :

M. Pierre-Valentin VERNHES

DELIBERATION N° 2024-02-06

Nomenclature ACTES 7.5

DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU DISPOSITIF DU FONDS VERT

Le Conseil Municipal,

VU la loi n°82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,

Vu la loi n°83-8 du 7 janvier 1983 relative à la répartition des compétences entre les Communes, les Départements, les Régions et l'Etat,

Vu la loi n°83-663 du 22 juillet 1983 complétant la loi n°83-8 du 7 janvier 1983 relative à la répartition des compétences entre les Communes, les Départements, les Régions et l'Etat,

Vu la loi n°86-972 du 19 août 1986 portant dispositions diverses relatives aux Collectivités Locales,

Et après en avoir délibéré, décide :

DE SOLLICITER l'aide de l'Etat dans le cadre du dispositif du Fonds Vert.

Cette aide est destinée au projet de réhabilitation, d'extension et de transformation du groupe scolaire Victor Hugo en école élémentaire

DE SOLLICITER l'aide pour une subvention auprès de la sous-préfecture d'Istres dans le cadre du dispositif : Fonds Vert - Rénovation énergétique des bâtiments publics locaux. Cette aide financière de la sous-préfecture d'Istres à hauteur de 26% soit 1 500 000€ HT

D'APPROUVER la programmation pluriannuelle des projets d'investissements 2023-2025 conformément au tableau de phasage financier ci-joint, d'un montant total de 5 855 000€ HT,

D'AUTORISER Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les actes et documents relatifs à ce contrat pluriannuel.



Le Maire,
Maxime MARCHAND

A handwritten signature in blue ink, appearing to be "M. Marchand", written over a horizontal line.

VOTE :

Pour : UNANIMITE

Contre :

Abstention :

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département des Bouches-du-Rhône

Commune de SAUSSET LES PINS

Rapporteur : Monsieur le maire

DELIBERATION N° 2024-02-06

Objet : Demande de subvention au titre du dispositif du Fonds Vert

NOTE EXPLICATIVE DE SYNTHESE

L'Etat a créé un dispositif « fonds vert » d'accompagnement des collectivités pour accélérer et intensifier la transition écologique.

Ce dispositif finance trois types d'actions :

- Le renforcement de la performance environnementale des territoires
- Leur adaptation au changement climatique
- L'amélioration du cadre de vie.

Le projet, qui fait l'objet de la présente demande d'aide au titre du « fonds verts », consiste à engager un projet de réhabilitation, d'extension et de transformation du groupe scolaire Victor Hugo avec pour principal objectif de proposer un accueil approprié aux enfants de la commune.

Plus précisément, d'engager le projet de réhabilitation, d'extension et de transformation du groupe scolaire Victor Hugo en école élémentaire pour répondre à la croissance des effectifs scolaires, offrir un équipement qualitatif ainsi que de répondre aux exigences en matière d'économie d'énergie.

Les objectifs majeurs du projet sont :

- augmenter la capacité d'accueil d'élèves d'élémentaire sur cette école pour accueillir 14 classes du CP au CM2
- créer de nouveaux espaces de restauration scolaire pour s'adapter à l'augmentation de capacité
- réhabiliter les locaux existants qui seront conserver pour améliorer la performance énergétique
- améliorer les espaces extérieurs et notamment pour désimperméabiliser des espaces de cour, de créer un préau sur la cour basse et créer un nouveau parvis
- mettre à niveau les locaux aux normes d'accessibilité pour les personnes en situation de handicap

En effet, le groupe scolaire Victor Hugo composé de 3 classes de maternelle et 5 classes d'élémentaire soit 196 élèves au total (année 2020), dont la construction date de 1980, ne respecte pas les volets environnementaux, sécuritaires et d'accessibilité pour l'accueil des élèves.

Sur les conseils de l'Inspecteur de l'éducation nationale, de fusionner les écoles maternelles d'une part et les écoles élémentaires d'autre part dans une délibération du 13 décembre 2022 afin de rationaliser et restructurer les bâtiments scolaires, l'objectif est d'obtenir à la fin des travaux une école maternelle de 6 classes à Jules Ferry et une école élémentaire de 14 classes à Victor Hugo. Cela représentera une rationalisation des fonctionnements des écoles pour avoir des organisations des écoles plus efficaces

et adaptées aux enjeux actuels en termes de protection de l'environnement, d'insertion, d'éducation et de sobriété énergétique.

La commune de Sausset-les-Pins sollicite donc une subvention auprès de l'Etat pour son projet de réhabilitation, d'extension et de transformation du groupe scolaire Victor Hugo.

Ressources prévisionnelles de l'opération				
Financements	à préciser le cas échéant	sollicité ou acquis	Montant (HT)	Taux
Fonds chaleur				0,00%
autre mesure Fonds Vert	AXE 1 RENOVATION ENERGETIQUE DES BATIMENTS	sollicité	1 500 000,00 €	25,62%
Fonds FPRNM Barrier				0,00%
Fonds européens				0,00%
DETR				0,00%
DSIL				0,00%
FNADT				0,00%
Fonds mobilités actives				0,00%
Pacte local des solidarités				0,00%
Autres aide Etat	AGENCE DE L'EAU	sollicité	19 000,00 €	0,32%
Conseil régional				0,00%
Conseil départemental	CDTE	sollicité	3 150 000,00 €	53,80%
EPCI				0,00%
Autre collectivité				0,00%
à préciser				0,00%
Sous-total aides publiques	Taux de financement public		4 669 000,00 €	79,74%
Opérations standardisées CEE				
Autres aides non publiques				
à préciser				
Sous-total autres aides non publiques			0,00 €	0,00%
Part de la collectivité	Fonds propres		1 186 000,00 €	
	Emprunt			
	Crédit bail ou autres			
	Recettes générées par le projet ou moindres dépenses de fonctionnement			
Participation du porteur de projet (autofinancement)			1 186 000,00 €	20,26%
TOTAL RESSOURCES PRÉVISIONNELLES (HT)			5 855 000,00 €	100,00%